



Termes de Référence (TdR)

Groupe de Travail du Monitoring de Protection (GTMP)

1. Contexte et justification du GTMP

Depuis 2015, le Burkina Faso traverse une crise sécuritaire sans précédent à la suite d'attaques de groupes armés non identifiés de plus en plus récurrentes et qui s'étendent sur plusieurs régions du pays. Ces attaques ainsi que les opérations de lutte contre les groupes armés ont provoqué progressivement des déplacements internes massifs de population ainsi que l'inaccessibilité et/ou l'engorgement de certains services sociaux de base tels que les écoles et les centres de santé. Les déplacements internes multiples inter-régions ont davantage affecté la résilience communautaire et les déplacés se sont retrouvés de plus en plus dans des sites spontanés d'accueil temporaires, des bâtiments publics y compris des écoles et des centres de santé, ainsi que dans des familles d'accueil et aussi dans des Sites d'Accueil Temporaires (SAT) mis en place et gérés par le Gouvernement avec l'appui des acteurs humanitaires.

La crise au Burkina Faso est qualifiée de crise de protection au regard des (i) Causes du déplacement forcé de population, (ii) des caractéristiques évolutives de ce déplacement interne, mais également (iii) des problématiques de protection observées. A la date du 08 Septembre 2020, 1.034.609 Personnes PDI ont été enregistrées sur base individuelle par le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR). Pour mieux répondre aux défis sécuritaires, le Gouvernement a déclaré en janvier 2019 l'état d'urgence dans 14 provinces de 6 régions (Centre-Nord, l'Est, les Hauts-Bassins, le Nord, la Boucle du Mouhoun et le Sahel). L'Etat d'urgence est actuellement prorogé jusqu'en décembre 2020.

En réponse au déplacement interne, le Burkina Faso a signé et ratifié la Convention de l'Union Africaine sur la Protection et l'Assistance aux Personnes Déplacées en Afrique (Convention de Kampala), mais ne l'a pas encore transposé dans sa législation nationale. Nonobstant des capacités de coordination et des ressources humaines, techniques et financières très limitées, le Gouvernement du Burkina Faso a démontré son leadership dans l'enregistrement des PDI, dans la mise en place et la gestion des SAT et dans l'assistance d'urgence en vivres et autres articles ménagers essentiels à travers les actions du CONASUR, structure rattachée au Ministère de la Femme, de la Famille, de la Solidarité Nationale et de l'Action Humanitaire. Deux missions des Directeurs d'Urgences (EDG) au niveau mondial des agences des Nations Unies ont été reçues au Burkina Faso entre octobre 2019 et janvier 2020. La 1ere mission des EDG a fortement recommandé l'activation du système Cluster. Ainsi, en appui au Gouvernement du Burkina Faso, dès décembre 2019, sept (07) Clusters ont été activés (Protection, Santé, WASH, Logements/AME, Sécurité Alimentaire, Education, Nutrition) et trois (03) groupes de travail (Gestion de l'information, Santé Mentale et Soutien Psychosocial, Engagement Communautaire et Redevabilité) tous sous l'égide de la Coordinatrice Résidente des Nations Unies, l'Equipe

Humanitaire Pays, et avec comme Secrétariat l'Organisation Onusienne pour la Coordination de l'Action Humanitaire (OCHA). Actuellement et selon le Plan de Réponse Humanitaire revu en août 2020, il y a 2,9 millions de personnes qui ont urgemment besoin d'une assistance humanitaire (une augmentation de 32% par rapport à janvier 2020), dont 1,01 million sont des PDI et 19,893 des réfugiés.

Dans ce contexte, l'UNHCR et DRC réalisent le monitoring de protection dans huit (8) régions, les plus affectées par les déplacements internes. Le monitoring de protection implique la collecte continue, la vérification et l'analyse de l'information dans les zones touchées par la crise sécuritaire et humanitaire afin d'identifier les violations des droits de l'homme et les risques de violations auxquels les populations civiles sont exposées ainsi que l'état global du contexte de la protection. Le monitoring de protection permet d'apporter une assistance d'urgence aux personnes à besoin spécifiques identifiés et/ou de les référer aux organisations, institutions et services adéquats pour assurer la réponse à plus long terme.

Un mécanisme cohérent et harmonisé de monitoring de protection est nécessaire pour avoir des informations factuelles indispensables à une programmation réfléchi et lié aux besoins, mais également à l'élaboration de plaidoyer pour la mobilisation de ressources et la communication des analyses et évidences pour la prise de décisions interagence et la publication à l'externe.

2. Objectifs du groupe du GTMP

2.1. Objectif général

L'objectif général du GTMP est d'élaborer une analyse conjointe des besoins de protection des populations touchées par la crise sécuritaire et humanitaire au Burkina Faso, en utilisant des outils de collecte de données harmonisés, sous l'égide du Cluster Protection.

2.2. Objectifs spécifiques :

- Améliorer et harmoniser l'analyse concernant le monitoring de protection et établir un canevas de présentation des résultats de ce monitoring mois par mois ;
- Comparer et harmoniser les outils de collecte de données utilisés par les différents partenaires du monitoring de protection, améliorer la méthodologie et la compréhension du monitoring communautaire ;
- S'assurer de la complémentarité des actions sur le terrain par une répartition géographique claire et respectée des zones de travail par les différents partenaires du monitoring de protection ;
- Améliorer et harmoniser la réponse et suivi aux cas de protection identifiées et référés par des mécanismes de référencement effectifs ;
- Partager les expériences, les informations terrain et analyses entre les différentes organisations membre du monitoring de protection ;
- Effectuer un suivi des recommandations faites au cluster dans le cadre du MP et du RRM ;
- Ouverture aux autres ONG et RRM au niveau des objectifs.

3. Résultats attendus

- Une cartographie claire présentant le partage des zones et le type de monitoring entre les différents partenaires est établie ;
- Une cartographie des services et des systèmes de référencement sont mis en place par région d'intervention ;
- Une analyse conjointe est produite de manière mensuelle avec un canevas élaboré conjointement ;
- Une harmonisation des outils de collecte de données individuelles et communautaires est actée ;
- Un suivi de la réponse suite aux recommandations faites aux cluster et partenaires est organisé
- Un appui et un suivi du monitoring de protection régional Projet P21, est fait ;
- Une concordance et une complémentarité entre les flashes info et les alertes RRM seront assurées.

4. Organisation et composition du GTMP

Le groupe de travail est coordonné par :

- ✓ UNHCR, Chargée de Protection
- ✓ DRC, Coordinatrice Protection

Le GTMP est formé de :

- ✓ DRC, Chargé de Gestion des Informations de Protection (PIM)
- ✓ Cluster Protection, Chargé de Gestion des Informations de Protection
- ✓ Cluster Protection, Administrateur Associé au Cluster Protection
- ✓ INTERSOS
- ✓ MBDHP
- ✓ ICAHD
- ✓ Terres des Hommes (TdH)
- ✓ Consortium RRM
- ✓ PAM
- ✓ OHCHR
- ✓ REACH

La liste de participants reste ouverte aux éventuelles organisations intéressées en cours d'année.

L'animation et la gestion du GTMP est fait par la Chargée de Protection de l'UNHCR et la Coordinatrice Protection de DRC. Elles auront pour responsabilités de :

- ✓ Organiser et animer les réunions de manière bimensuelle (première et troisième semaine de chaque mois)
- ✓ Rédiger et diffuser les compte-rendu des réunions du groupe de travail à ses membres et aux lead et co-lead du cluster protection.

Ouagadougou, 15 décembre 2020